

# NOS RECOMMANDATIONS EN BREF

Le directeur général des élections recommande d'effectuer **40 modifications** aux Lois électorales afin de mieux servir les Québécoises et les Québécois lors des prochaines élections. Ces recommandations se regroupent selon les huit axes présentés ci-dessous. Une décennie s'est presque écoulée sans que ces recommandations ne soient saisies par le législateur et ne se traduisent en modifications législatives. Ces propositions constituent pourtant des avancées positives pouvant contribuer directement à la modernisation du processus électoral québécois.

**FAVORISER L'INFORMATION**  
et l'accès au vote des  
électrices et des électeurs

**DÉVELOPPER**  
**LES CONNAISSANCES**  
démocratiques des jeunes  
québécois

**ASSURER UNE**  
**MEILLEURE PROTECTION**  
des renseignements personnels

**SIMPLIFIER**  
**LES DÉMARCHES**  
pour déposer sa candidature  
et améliorer les services  
aux personnes candidates

**ASSURER PLUS**  
**DE TRANSPARENCE**  
dans les dépenses  
préélectorales

**AMÉLIORER L'EFFICIENCE**  
de l'administration électorale

**AMÉLIORER LE PROCESSUS**  
de consultation publique  
lors de l'établissement  
de la carte électorale

**REVOIR L'ENCADREMENT**  
en matière de financement  
politique municipal